

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet que le conseil de la Municipalité de L'Islet devrait statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 1 mai 2023 à 19 h 30 en présentiel ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

Nature et effet :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 91A (zone agricole) du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral 2 938 932.

Dérogation mineure

La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la transformation d'une partie de la maison, plus précisément la cuisine d'été située du côté Est de la maison pour en faire un garage attenant à la résidence.

En fait, la transformation de la cuisine d'été en garage se fera tout en conservant les dimensions existantes : la largeur (5,5 m) de la façade de la cuisine et la profondeur actuelle (6,4 m).

Or, l'article 7.5 du règlement 158-2013 relatif à la nature, au nombre et aux normes d'implantation des bâtiments et constructions complémentaires à l'habitation, notamment en ce qui a trait à la construction d'un garage privé attenant, stipule que pour le : « Bâtiment d'un étage : le garage ne peut mesurer plus du tiers de la façade totale du bâtiment principal (un tiers/deux tiers) ».

Du coup, la façade de la maison mesurant 9,1 mètres et celle du futur garage étant de 5,4 mètres, il résulte un dépassement de 0,9 mètre de large pour la façade du garage conformément aux dimensions requises par la réglementation en vigueur.

Donc, la demande vise à déroger aux exigences de l'article 7.5 du règlement de zonage, notamment la disposition relative au respect de la règle (un tiers/deux tiers) à propos des travaux de transformation de la cuisine d'été de la résidence en garage attenant.

Identification du site concerné :

Adresse : 335, chemin des Belles-Amours

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 14 AVRIL 2023.



Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière